



DEMANDE DE PRÊT POUR ÉQUIPEMENT MÉNAGER

A retourner à la C.A.F. complétée, signée et accompagnée des pièces justificatives demandées

N° ALLOCATAIRE :

NOM - PRENOM

ADRESSE

Date d'entrée dans le Logement : N° de Téléphone (important).....

COMPOSITION DE LA FAMILLE

	NOM	PRENOM	NE(E) LE	SITUATION PROFESSIONNELLE /SCOLAIRE
Monsieur				
Madame (nom de jeune fille)				
Enfants à Charge				
Autres Personnes au Foyer				

Employeur : de Monsieur :

de Madame :

Autres :

Situation de Famille : Célibataire Marié Concubinage

Séparé Divorcé Veuf

Compléter les rubriques au verso →



RESSOURCES MENSUELLES			CHARGES MENSUELLES		DETTES
Nature	Monsieur	Madame	Nature	Montant	
Salaire mensuel :			Loyer :		
Revenus professionnels non salariés :			Ou :		
Indemnités de chômage :			Accession à la propriété :		
Indemnités de stage :			Electricité / gaz :		
Indemnités Journalières :			Eau – Assainissement :		
Rentes Accident du Travail :			Téléphone (fixe – portable - internet) :		
Pension d'Invalidité :			Assurances :		
Prestations Vieillesse :			- voiture :		
Pensions alimentaires reçues :			- habitation :		
Prestations Familiales :			Mutuelle :		
Autres (préciser) :			Crédits Consommation :		
-			-		
-			Crédits bancaires		
-			-		
-			Frais de Transport :		
			Frais de cantine ou pension :		
			Pensions Alimentaires versées :		
			Impôts :		
			-		
			Autres charges :		
			-		
			-		
TOTAL :			TOTAL :		

Avez-vous déposé un dossier devant la Commission Départementale de Surendettement ?

OUI

NON

Si Oui, à quelle date :.....

Avez-vous l'intention de déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France ?

OUI

NON

Etes - vous suivi dans le cadre d'une mesure de TUTELLE de l'U.D.A.F. ?

OUI

NON

Si OUI, Avis et Signature du Délégué sur la demande de Prêt

Date et Signature du Délégué



MOTIF DE LA DEMANDE

NATURE DE L'ACHAT ENVISAGE PAR ORDRE DE PRIORITE

ATTENTION : en fonction de votre situation, un ou plusieurs articles peuvent vous être accordés

1^{er} choix :

2^{ème} choix :

3^{ème} choix :

POUR QUEL MOTIF

.....
.....
.....

PRIX TOTAL : (en Euros)

MONTANT DU PRET SOLLICITE :

- Le montant du prêt est limité au montant indiqué sur la liste des articles (page 4) et ne peut dépasser **750 €** pour plusieurs articles
- Le montant du prêt est plafonné à **480 €** si vous avez un dossier de surendettement.

NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR :

.....
.....

- Joindre **1 DEVIS** établi par un commerçant (pour mobilier / literie)
- Joindre **2 DEVIS** dont un établi par **ENVIE CHARENTE*** (pour l'électroménager)
Ces devis ne valent pas contrat de vente
(PAS DE DEVIS INTERNET)

* **ENVIE CHARENTE 38 rue Pierre Aumaitre 16000 ANGOULEME**

Je soussigné, certifie sur l'honneur, que les renseignements fournis sur cette demande sont exacts.
Je m'engage à ne pas revendre avant 2 ans l'article faisant l'objet du prêt.

Fait à ANGOULEME, le

Signature de Madame,

Signature de Monsieur,

Fraudes : La Loi punit de peines sévères quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Art. L553-L557 du Code de la Sécurité Sociale)



RÈGLEMENT DES PRÊTS D'ÉQUIPEMENT MÉNAGER

Article 1 Dans la limite des crédits dont elle dispose, la Caisse d'Allocations Familiales peut accorder des prêts pour l'achat d'équipement ménager et mobilier utilitaire :

- *appareils de cuisson*
- *réfrigérateur*
- *lave-linge*
- *table et chaises*
- *éléments de rangement*
- *literie*

400 €

Pour la literie, le montant est élevé à 500 € pour 2 lits et plus.

Article 2 Les demandeurs doivent être allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales, et avoir au moins un enfant à charge au sens des Prestations Familiales.

Le prêt est réservé aux familles qui disposent de ressources leur permettant de rembourser un prêt et qui ont un quotient familial inférieur au plafond fixé par la Commission Sociale.

Article 3 Les demandeurs ne doivent pas avoir un dossier de surendettement ou d'autres prêts d'Action Sociale en cours de remboursement à la C.A.F.

Article 4 Chaque dossier de demande doit comprendre :

- Une formule de demande de prêt (fournie par la CAF), complétée et signée par les demandeurs.
- **Deux devis dont un établi par une association (Envie Charente)**

La C.A.F. se réserve le droit de demander tout renseignement complémentaire et de procéder aux enquêtes qu'elle jugerait nécessaires.

Article 5 Les décisions d'attribution du prêt sont notifiées à l'allocataire après l'examen de son dossier. L'allocataire dispose de sept jours après la date de signature de l'offre préalable pour renoncer à son prêt par lettre recommandée avec accusé de réception à la Caisse d'Allocations Familiales.

Article 6 Le prêt est versé directement au fournisseur sur production des pièces suivantes :

- Engagement de remboursement, daté et signé par les emprunteurs.
- Facture des achats pour lesquels le prêt est consenti.

Article 7 Le prêt est remboursable par retenues sur Prestations Familiales. La première mensualité est exigible à partir du 2^{ème} mois suivant le versement du prêt. La durée de remboursement ne peut excéder 24 mois.

Article 8 Le remboursement intégral du solde du prêt est immédiatement exigible dans le cas où les emprunteurs :

- cesseraient d'être allocataires
- vendraient les articles pour lesquels le prêt a été attribué
- ne rembourseraient pas à son échéance une mensualité
- se sépareraient ou divorceraient. En ce cas, chacun d'eux restera conjointement et solidairement responsable du remboursement du solde du prêt et des frais de recouvrement.

